

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 774 224 A2**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
21.05.1997 Bulletin 1997/21

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **A47F 5/08, A47F 7/28**

(21) Numéro de dépôt: **96118108.8**

(22) Date de dépôt: **12.11.1996**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU NL  
PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV SI**

(72) Inventeur: **Bonato, Giannino  
Schio (Vicenza) (IT)**

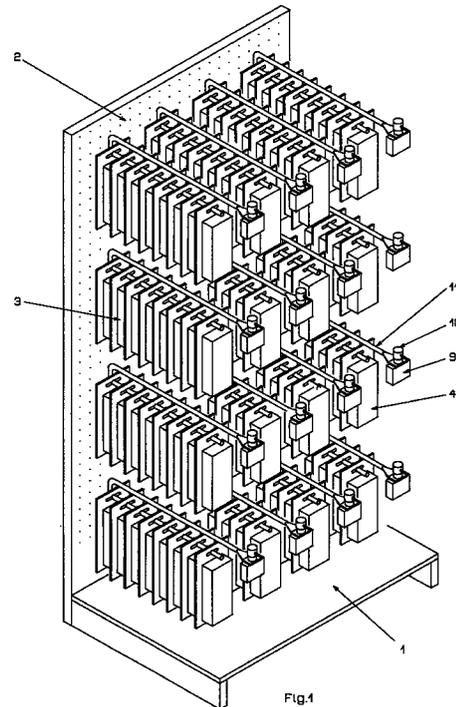
(74) Mandataire: **Bettello, Pietro, Dott. Ing. et al  
Studio Tecnico  
Ingg. Luigi e Pietro Bettello  
Via Col d'Echele, 25  
36100 Vicenza (IT)**

(30) Priorité: **20.11.1995 IT VI950184**

(71) Demandeur: **Felas S.p.A.  
36034 Malo (Vicenza) (IT)**

(54) **Presentoir pour produits de parfumerie**

(57) Il comprend une structure porteuse (1) munie d'une paroi (2) qui supporte une pluralité de rangées (3) de conditionnements de parfumerie (5). La caractéristique fondamentale dudit présentoir est constituée par le fait qu'il présente, à proximité d'une ou de plusieurs rangées constituées par le même conditionnement de parfumerie, au moins un flacon (9), muni d'un bouchon vaporisateur-doseur (10) qui contient la même essence parfumée que celle contenue dans le flacon logé dans le conditionnement de parfumerie mis à la vente.



**EP 0 774 224 A2**

## Description

La présente invention a pour objet un présentoir pour produits de parfumerie, établi selon le préambule de la revendication 1.

Parmi les divers produits que la distribution self-service, caractéristique des grands magasins, propose aux clients potentiels, on trouve aussi, depuis un certain temps, les parfums.

La disposition des parfums pour la vente se réalise généralement en plaçant les produits conditionnés sur des présentoirs facilement visibles par l'acquéreur.

Pour conserver intacts les conditionnements des parfums, en empêchant qu'ils soient ouverts ou autrement manipulés par les clients potentiels, les flacons sont enfermés dans des enveloppes en matière transparente et réalisées, par exemple, par le système à bulle du type dit "blister" qui prévoit un conteneur constitué par une surface opaque et rigide contre laquelle on fixe le produit, lequel est à son tour recouvert d'une surface rigide mais transparente, de manière à rendre le produit lui-même visible.

Le produit sous bulle ainsi obtenu est ensuite suspendu aux supports du présentoir.

En dehors du fait qu'il présente tous les avantages de la vente à libre service, ce système de distribution présente l'inconvénient de rendre impossible pour l'acquéreur potentiel la prise de connaissance des caractéristiques olfactives du produit qu'il entend acheter.

Le but de la présente invention consiste à réaliser un présentoir pour parfumerie sous bulle qui permette à l'acquéreur potentiel d'"essayer", c'est-à-dire de respirer la fragrance du parfum contenu dans le conditionnement qu'il entend acheter, opération qui doit pouvoir être exécutée d'une façon simple et rapide.

L'invention a pour objet le présentoir qui est défini aux revendications 1 à 5.

En fait l'invention consiste essentiellement à placer, à proximité des supports qui soutiennent les conditionnements sous bulle, des flacons munis d'un bouchon doseur et contenant le même type de parfum que celui qui est présent à l'intérieur des conditionnements exposés à la vente.

Avec cette solution inventive, la cliente qui désire connaître la fragrance d'un parfum mis à la vente sur le présentoir, a seulement à agir sur le bouchon-doseur du flacon correspondant au type de parfum et à en vaporiser une dose.

Le présentoir est généralement constitué par une structure verticale métallique munie de tiges saillantes horizontales qui font office de supports pour les produits exposés et, sur chaque tige, on enfle les conditionnements de la même marque, en constituant ainsi une rangée horizontale des mêmes produits.

Le flacon doseur de démonstration et d'essai est avantageusement placé dans une position proximale, ainsi que de préférence à l'avant de la rangée des conditionnements correspondants, de façon que le client

potentiel associe sans erreur le flacon considéré à la rangée en question.

Du point de vue de la construction, les flacons, qui sont de dimensions peu importantes, sont fixées de façon stable à la structure propre du présentoir ou, sur des cadres qui peuvent être juxtaposés et éventuellement ancrés à la structure, et lesdits flacons ne peuvent être retirés de leur support que par le personnel de service, pour les remplacer quand ils sont vides.

Finalement, sur le flacon de démonstration ou sur le support de ce flacon, est prévue une étiquette qui indique le prix du produit conditionné, ainsi que le nom et les autres caractéristiques du type de parfum spécifique considéré.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

la figure 1 est une vue en perspective d'un présentoir selon l'invention ;

la figure 2 est une vue de détail du support d'une rangée de produits sous bulle et du flacon de démonstration correspondant.

Comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, le présentoir 1 comprend une paroi verticale 2 sur laquelle est placée une série de rangées horizontales 3 de conditionnements 4, à l'intérieur de chacun desquels est logé un conditionnement de parfumerie 5.

Le conditionnement 4 est du type bulle ("blister"), c'est-à-dire qu'il est réalisé par un support rigide 6, généralement opaque, et une paroi transparente 7, qui enveloppe le conditionnement 5 exposé.

Chaque rangée horizontale 3 est soutenue par des tiges 8, solidaires de la paroi 2 du présentoir 1.

En avant de chaque rangée horizontale 3, est placé un flacon 9, muni d'un bouchon vaporisateur-doseur 10, et rendu solidaire de la paroi 2 au moyen d'un support 11.

Le flacon 9 contient le même type d'essence parfumée que celui qui est contenu dans la bouteille 12, qui est renfermé dans le conditionnement de parfumerie 5 mis à la vente.

Enfin, il est prévu une étiquette 13 qui est avantageusement disposée à l'extérieur du flacon 9 ou solidaire du support 11, et qui indique, outre le prix, d'autres caractéristiques du parfum contenu dans le flacon 12 conditionné.

Ce qui a été exposé ci-dessus fait clairement ressortir les avantages qui rendent le présentoir selon l'invention particulièrement utile pour la vente en libre service de produits de parfumerie sous bulle.

En effet, l'acquéreur potentiel, outre qu'il voit extérieurement le conditionnement, a aussi la possibilité d'"essayer" immédiatement la fragrance du parfum qu'il entend acheter, en agissant sur le bouchon vaporisateur doseur 10, et de décider s'il l'achète ou non, avec

tous les avantages que présente le système de vente en libre service.

### Revendications

- 5
1. Présentoir pour produits de parfumerie, du genre constitué par une structure porteuse (1) munie d'une paroi (2) qui supporte une série de rangées (3) de conditionnements (4) pour produits de parfumerie (5), caractérisé en ce qu'il présente, à proximité d'une ou de plusieurs rangées constituées par le même produit de parfumerie (5), au moins un flacon (9) muni d'un bouchon-vaporisateur-doseur (10) qui contient la même essence parfumée que celle qui est contenue dans le flacon (12) logé dans ledit produit de parfumerie (5) mis à la vente. 10 15
  2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque flacon (9) est positionné en avant de la rangée (3) de conditionnements (4), ledit flacon (9) constituant un échantillon de démonstration des flacons (12) mis à la vente par le procédé de vente en libre service. 20
  3. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les flacons de démonstration (9) sont supportés par la paroi (2) du présentoir (1), dont ils sont rendus solidaires. 25
  4. Présentoir, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les flacons de démonstration (9) sont supportés par des cadres qui peuvent être juxtaposés et éventuellement ancrés à la structure porteuse (1) du présentoir. 30 35
  5. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support (11) du flacon de démonstration (9) est muni d'une étiquette (13) qui indique, outre le prix, également les autres caractéristiques de l'essence parfumée contenue dans le flacon conditionné (12). 40

45

50

55

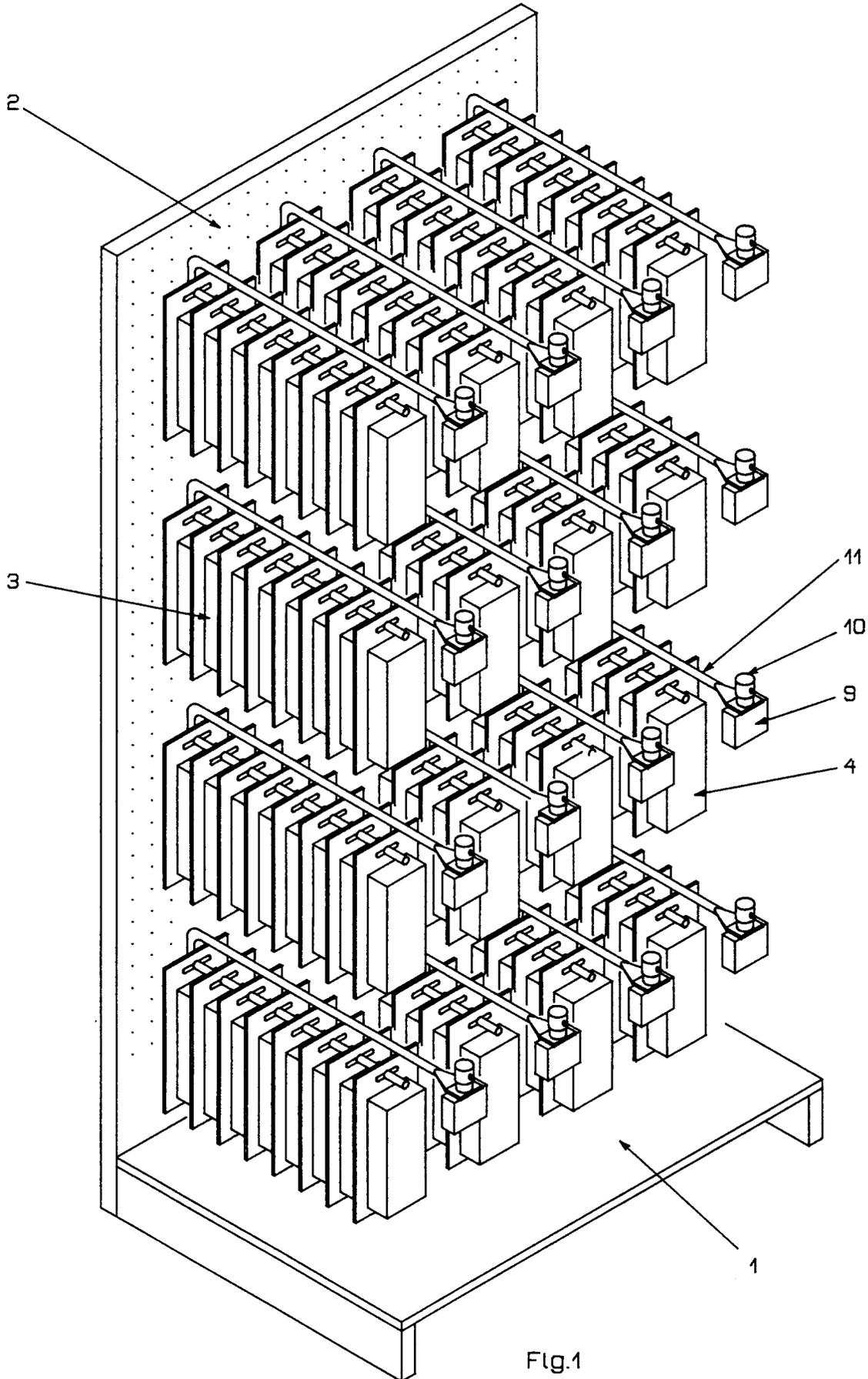


Fig.1

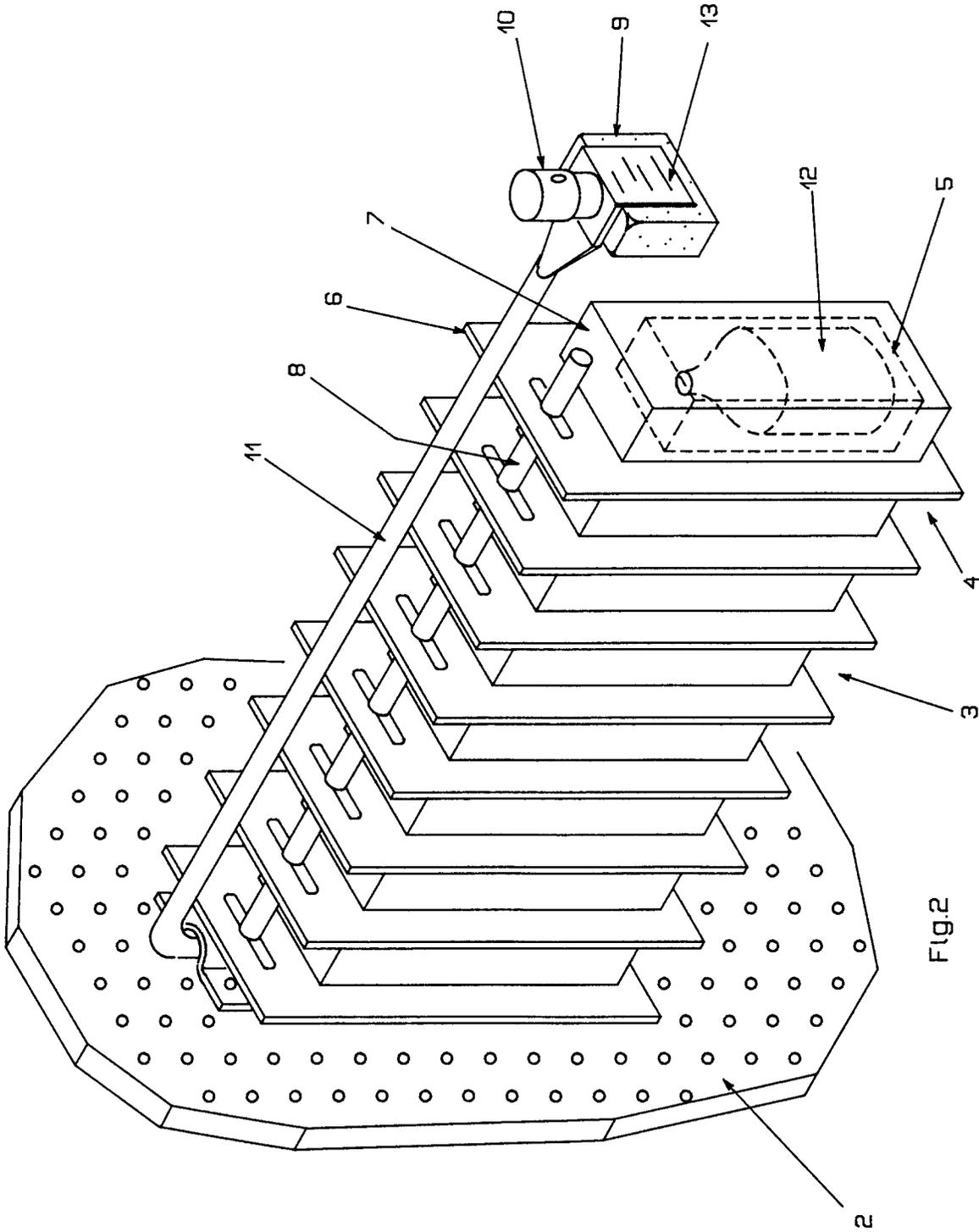


FIG.2